

Soupçons au Havre

Le parquet ouvre une information judiciaire dans l'affaire des comptes de la CGT du port

Le procureur de la République du Havre a ouvert jeudi 22 mars une information judiciaire dans l'affaire où sont mis en cause le secrétaire général et le secrétaire général adjoint et trésorier du syndicat CGT du personnel du port autonome du Havre (lire fil-fax du 12 décembre), a-t-on appris de source judiciaire. L'information porte sur des faits d'abus de confiance, escroquerie, faux et usages de faux. Le Parquet a proposé une mise en examen pour des faits passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison.

L'affaire remonte à 2005, lorsque six adhérents de la CGT du port demandent au syndicat « *la restauration des pratiques de transparence dans la présentation des comptes annuels, notamment lors de l'assemblée générale annuelle* » et exigent d'avoir accès aux documents comptables. Devant l'absence de réponse, les contestataires se sont tournés vers Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, s'étonnant de « *l'opacité des comptes* », des bilans financiers qu'ils jugent « *fantaisistes* ». Ils n'avaient pas obtenu de réponse.

En juin 2006, le tribunal de grande instance du Havre saisi en référé par les contestataires, a enjoint le syndicat à se conformer à leur demande. Suite à une pré-enquête de police, lancée en 2005, une enquête plus approfondie a été confiée au SRPJ de Rouen. Le parquet du Havre a donc considéré les charges suffisantes pour ne pas classer l'affaire, mais au contraire, a transmis le dossier au juge d'instruction.

De leur côté, le syndicat CGT du personnel du port autonome du havre et ses deux dirigeants contestent formellement les faits et ont obtenu un vote quasi-unanime de confiance en assemblée générale du syndicat. Ils ont porté plainte pour « *dénonciations calomnieuses et dénonciations d'infractions imaginaires* » et ont engagé des poursuites « *pour diffamation publique* » contre le journal Libération qui avait évoqué l'affaire également traitée par la presse régionale et locale.

N.C.